

SOUTIEN AUX PROJETS ARTISTIQUES

FESTIVALS

La Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de soutenir la création artistique, promouvoir la diversité culturelle, favoriser l'irrigation et la diffusion artistique à l'échelle de l'Alsace afin de contribuer à la vitalité culturelle des territoires et favoriser l'accès à la culture pour tous les publics.

Cet engagement se concrétise par plusieurs dispositifs de soutien aux porteurs de projets culturels et par un accompagnement en ingénierie : ressources, conseil et appui pour l'élaboration du projet, mise en lien avec d'autres acteurs locaux ou partenaires, organisation de rencontres professionnelles...

Qui peut candidater ?

Les artistes, associations, coopératives, collectivités et établissements publics dont l'action se déroule sur le territoire alsacien.

Pour quels projets ?

Un festival est une manifestation événementielle qui se caractérise par :

- une thématique identifiée ;
- une programmation de plusieurs événements, relevant des arts de la scène (musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue, cinéma...) et/ou des arts visuels (photos, arts plastiques, art vidéo, art contemporain...) et faisant appel à des artistes professionnels pouvant associer des artistes amateurs : spectacles, concerts, projections, conférences, expositions...
- une période déterminée avec un minimum de 2 jours (possible non consécutif) ;
- un ancrage local avec une participation financière significative de la collectivité d'accueil (commune ou établissement public de coopération intercommunale) ;
- l'inscription dans une démarche éco-responsable avec des mesures de sensibilisation aux problématiques de santé publique et de développement durable

Quels critères ?

Le projet doit répondre à au moins deux des critères suivants :

- Réalisation d'actions de médiation auprès du public, notamment les collégiens et les personnes éloignées de l'offre culturelle et artistique
- Inscription dans une démarche territoriale et partenariale : actions en faveur de la population locale et/ou partenariat avec des acteurs locaux
- Mise en valeur d'artistes alsaciens ou de la culture alsacienne
- Organisation de rencontres professionnelles adossées à la thématique du festival
- Présenter une dimension transfrontalière

Sont exclus : les événements à caractère commercial et les événements tels que les foires, salons, carnivals, feux d'artifice, marchés de Noël, fêtes de la musique, fêtes d'école, kermesses, anniversaires.

Combien ?

Aide financière sur la base du contenu de la manifestation, d'un budget prévisionnel en équilibre, faisant apparaître une recherche de financement du projet auprès d'autres partenaires (public et privé), et du bilan de l'édition précédente, le cas échéant.

Soutien dans la limite d'**un projet par an**, par structure, pour l'ensemble des dispositifs relevant du soutien aux projets artistiques (hors appels à projets spécifiques).

Comment ?

Dépôt du dossier complet, accompagné d'un courrier de demande de subvention, *avant le 15 janvier* au moyen du formulaire de demande "Soutien aux projets artistiques", à compléter directement sur l'Espace Usagers de la Collectivité européenne d'Alsace : subvention.alsace.eu

Contact :

Direction de la Culture et du patrimoine
Pôle Création - diffusion et pratiques artistiques

03 89 22 90 12